

# REGLEMENT INTERIEUR

## Centre de Formation à la conduite FORMOTIV

Siret : 879 963 445 00017

Agréments AE : E 20 971 0006 0 / CF F21971000010

1er Impasse Moinet, Saint Félix  
97190 Le Gosier  
Tel : 0590 83 85 18 / 0690 82 19 76  
Mail : ae.formotiv@gmail.com  
Facebook : Formotiv Centre de Formation  
www.formotiv-centredeformation.com

Le présent règlement intérieur fixe les règles à appliquer pour le bon déroulement de la formation. L'école de conduite applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au **REMC** et la convention collective des établissements d'enseignement de la conduite.

L'obligation des parties de se soumettre aux lois, particulièrement lors de modifications des règles de droit en vigueur au moment des accords préalablement consentis par les deux parties est effectif.

### Déroulement de la formation

- La validité du forfait code est valable 4 mois à compter de la date de la signature du contrat de formation précisant la prestation.

Passé ce délai, le forfait devra être renouvelé au tarif en vigueur.

A ce titre, durant la formation initiale pour la préparation à l'Épreuve Théorique Générale ( E.T.G.), il est fortement conseillé à l'élève de suivre 5 séances d'animations sur des thèmes tels que :

« l'alcool et les stupéfiants », « la vitesse », « le téléphone », « la ceinture de sécurité », « le respect de la signalisation », « les distracteurs »...

- La validité du forfait 20 heures de conduite est d'une durée de 12 mois à compter de la date de la signature du contrat. Passé ce délai, le forfait devra être renouvelé au tarif en vigueur.

- Pour une progression dans la formation, l'élève doit effectuer un planning ayant 3 cours par semaine ( code et conduite ).

- Les élèves suivant régulièrement les cours de code et ayant le niveau requis de conduite seront convoqués aux examens en priorité.

- Durant la formation, l'apprenant doit obligatoirement être en possession de son livret d'apprentissage. Ce livret d'apprentissage est dématérialisé et est accessible via le lien envoyé par mail depuis le portail KLAXO.

- Les cours de conduite sont pris sur rendez-vous au secrétariat. Ils commencent et se terminent à l'école de conduite. Pour les élèves récupérés ou reconduits à domicile ou autres, le temps de trajet sera décompté de l'heure de conduite. Afin de ne léser aucun élève sur son cours de conduite, il peut être décidé que le début et la fin du cours se fasse depuis l'auto-école.

- Un cours de conduite d'une heure est composé de la manière suivante :  
5 minutes de prise de contact, définition et présentation de l'axe de travail du cours ;

35 à 40 minutes de conduite effective avec des arrêts si nécessaires pour apporter des explications complémentaires ;  
5 à 10 minutes de bilan, de commentaires pédagogiques ;  
Soit 55 minutes.

- Si, pour cas de force majeure, l'élève ne peut assister à son cours ou est en retard, il doit en informer le secrétariat dans les plus brefs délais.

Aussi, les cours de conduite doivent être décommandés 48 h à l'avance.

Dans le cas contraire, la leçon sera due et facturée ; sauf cas de force majeure dûment justifié (certificat médical, etc...).

Aucune leçon ne peut être décommandée à l'aide du répondeur.

De son côté, en cas de force majeure, l'établissement peut annuler les cours sans préavis. Dans ce cas, ces derniers seront reportés à une date ultérieure.

- L'usage du téléphone portable est strictement interdit pendant les cours de conduite. Concernant les cours de code, il peut être accepté pour les élèves ayant un abonnement Code Mobile.

- La distribution de tracts, documents n'ayant aucun lien avec le centre est interdite.

- Il est demandé aux élèves de porter une tenue correcte dans l'enceinte de l'établissement et à bord des véhicules de conduite. Les shorts et pantalons devront être portés au niveau de la taille. Les jupes, robes et shorts doivent être suffisamment longs, à savoir à mi-cuisse. Le port de chaussures à talon ou de sandales du type tongs, claquettes est prohibé.

- Pour les cours moto, les élèves devront porter un pantalon, un blouson et des chaussures montantes. Un casque et une paire de gants pourront être fournis. Mais il est vivement recommandé d'avoir son propre équipement pour des raisons d'ergonomie et d'hygiène.

Il est également exigé une hygiène correcte de la part des élèves.

En cas de manquement à cette close, l'élève peut être refusé en cours de code et de conduite qui sera décompté des prestations.

## Hygiène et sécurité

- Le mobilier, les locaux ainsi que le matériel mis à disposition doivent être maintenus en bon état.

- Il est strictement interdit de manger et de fumer dans les locaux ainsi que dans les véhicules.

De plus, l'introduction d'alcool ou de stupéfiants étant prohibée, le client peut être renvoyé sans délai avec son dossier.

Chaque élève doit venir en formation dans un état sobre.

Dans le cas contraire, le cours initialement pris ne sera pas assuré et ne pourra être ni annulé, ni remboursé. Cela donnera lieu à un avertissement. Après 3 avertissements, l'élève sera renvoyé et récupérera son dossier.

- En cas d'incident nécessitant des premiers soins, le SAMU et les pompiers seront appelés ainsi que les proches dans les plus brefs délais.

Il est donc important que le client informe le secrétariat en cas de changement de ses coordonnées téléphoniques ainsi que celles de ses proches.

- Il est interdit aux élèves de démonter, réparer, etc... tout matériel ou installation électrique. Il en est de même concernant les appareils de réglage de climatisation et les diverses machines. En cas de besoin, les apprenants doivent s'adresser au personnel de

l'établissement.

- Il est demandé aux apprenants de se présenter dans une tenue correcte.

Les jupes, shorts trop courts sont interdits.

Les bas de vêtement doivent être portés à la taille, soit au-dessus des fesses.

De plus, les chaussures à talons, les chaussures ouvertes aux talons, tongs, compassées sont interdites.

Le port de lunettes de soleil est proscrit, sauf si ces derniers sont des dispositifs médicaux. Dans ce cas, il devra être présenter un justificatif médical.

Enfin, pour des raisons de sécurité, il est demandé aux élèves de porter des ongles assez courts. En effet, une intervention du formateur sur les commandes à bord du véhicule peut aboutir à des blessures du fait de la longueur des ongles tant pour l'élève que pour l'enseignant.

Dans le cas de la formation deux roues, ainsi que lors des examens plateau et circulation, l'apprenant est dans l'obligation d'avoir les équipements homologués suivant pour sa sécurité : casque, veste, gants.

De plus, le port d'un pantalon ainsi que des chaussures montantes couvrant les chevilles est obligatoire.

## Financement

- Les paiements des forfaits s'effectueront en carte bancaire intégralement ou en 3 ou 4 fois sans frais avec le top 3-4, en espèces, en chèque.

- Le client peut également sollicité son compte CRF dans le cas de la formation B.

- Les heures supplémentaires ( hors forfait ) de conduite et de cours théorique sont à la charge du client.

Leur règlement doit s'effectuer avant la programmation du ou des cours.

- Les frais d'examen doivent être réglés 5 jours avant la date dite de l'examen. Le compte doit être soldé dans ce même délai.

Une convocation sera délivrée uniquement si le compte est à jour.

En cas de non-respect de cette clause, l'apprenant peut se voir refuser l'accès à son examen.

**Les règles énoncées précédemment sont obligatoires.**

**La direction vous remercie par avance pour le respect de ce règlement.**

Fait à Le Gosier, le \_\_\_\_\_.

Signature de l'établissement

Signature de l'élève suivi de la mention « lu et approuvé »  
(et du représentant légal, si mineur)

